



Avis au public

Dans le cadre du « Séchère Schoulwee » et afin d'éviter que les automobilistes utilisent la rue « um Sand » comme voie de passage aux heures de pointe, un sens unique sera mis en place à partir du 01/09/2022.



À partir du 1^{er} septembre 2022,

la rue "Um Sand" deviendra un

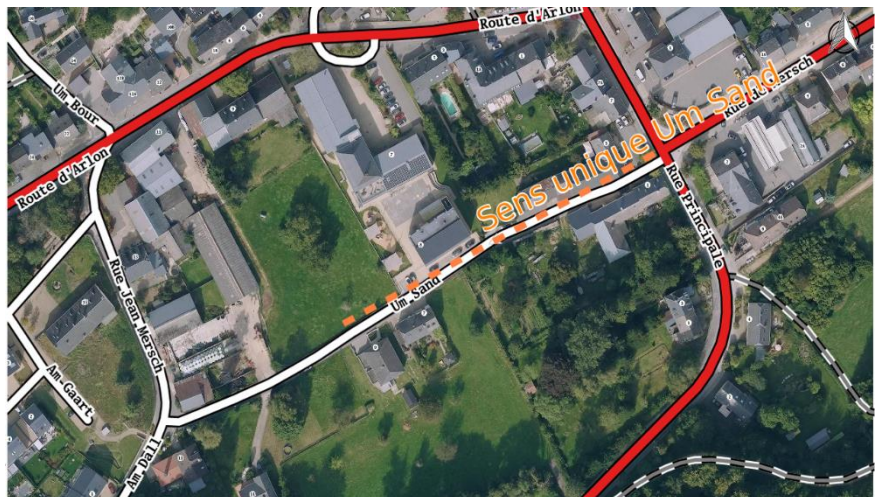
sens unique

à partir du croisement avec la "rue Principale" en direction du croisement avec la "rue Jean Mersch".

L'accès sera interdit en provenance de la "rue Jean Mersch" à partir de la maison n° 9.



Voici une illustration et l'envergure de cette zone « sens unique » :



Modification du règlement communal de circulation par le conseil communal en date du 11 mai 2022
Approbation par le Ministère de l'Intérieur en date du 17 juin 2022